

Note synthétique sur le Budget Primitif 2024 **Voté au Conseil Municipal du 20 mars 2024**

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu' *«une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »*

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires qui répondent aux exigences du cadre légal des instructions comptables et budgétaires (M57 et M49).

La mise à disposition de cette note au public en vertu de l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'effectue par une mise en ligne sur le site internet de la ville de Cluny.

Concernant les ratios prévus à l'article R2313-1 du CGCT, ils sont insérés dans la maquette budgétaire et dans le présent rapport de présentation.

La commune de Cluny compte désormais 4 budgets, la compétence assainissement ayant été transférée à la Communauté de Communes du Clunisois au 1^{er} janvier 2024.

* **Le budget principal** financé essentiellement par les impôts locaux, les dotations de l'Etat et les produits divers.

* **Le budget annexe Eau** financé essentiellement par la vente d'eau potable.

* **Le budget annexe Camping** financé essentiellement par la location des emplacements

* **Le budget annexe Cluny Séjour** financé essentiellement par la location des chambres

Chaque budget doit obligatoirement être équilibré

Chaque budget doit dégager des ressources suffisantes pour son fonctionnement (épargne ou autofinancement) pour assurer en priorité le remboursement de sa dette et financer les investissements.

La collectivité ne peut pas, contrairement à l'Etat, emprunter pour financer ses dépenses de fonctionnement. L'emprunt est une ressource destinée uniquement à financer des dépenses d'investissement.

BUDGET VILLE

BUDGET VILLE 2024

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Dépenses à caractère général	1 795 268	Excédent reporté de fonctionnement	647 119	
	Masse salariale	3 948 158	Produits des services	1 385 100	
	Autres charges de gestion courante	1 278 577	Fiscalité	3 371 905	
	Charge financière	95 000	Dotations et participations	2 046 613	
	Charges exceptionnelles	17 000	Autres produits	300 040	
	Atténuations de produits	5 100	Produits financiers et exceptionnels	-	
	Provisions	6 600	Atténuations de charges	40 000	
	Amortissements	300 000	Opérations d'ordre (travaux en régie)	50 000	
	Virement à la section d'investissement	395 074			
	Total dépenses de fonctionnement	7 840 777	Total recettes de fonctionnement	7 840 777	
	INVESTISSEMENT	Dépenses équipements	2 103 380	Recettes d'ordre	695 074
Remboursement du capital de la dette		619 000	FCTVA, Fonds de concours, TA, immo inc	350 000	
Opérations d'ordre (travaux en régie)		50 000	Subventions	643 500	
Déficit reporté d'investissement		938 724	Emprunts et cautions	1 755 810	
Restes à réaliser 2023		2 443 386	Cessions	-	
Dépenses patrimoniales (ordre)		100 000	Couverture du déficit	2 047 051	
Total dépenses d'investissement		6 254 490	Restes à réaliser 2023	663 055	
			Recettes patrimoniales (ordre)	100 000	
		Total recettes d'investissement	6 254 490		
TOTAL BUDGET DEPENSES		14 095 267	TOTAL BUDGET RECETTES		14 095 267

Impact prévisionnel du Compte Administratif 2023 (hors intégration résultat Budget Annexe Assainissement)		
Excédent de fonctionnement 2023	1 609 651	A
Déficit d'investissement 2023	501 324	B
Restes à réaliser dépenses investissement	2 443 386	C
Restes à réaliser recettes investissement	663 055	D
Couverture du déficit investissement	2 281 655	B+C-D=E
Inscription au 1068	1 609 651	

Impact prévisionnel du Compte Administratif Assainissement 2023		
Excédent de fonctionnement 2023	647 119	A
Déficit d'investissement 2023	437 400	B
Inscription au 1068	437 400	B
Inscription R002	647 119	A

Ratios 2024*	
Epargne brute	645 075
Epargne nette	26 075
CAF	9,03%
Capital restant dû au 01/01	3 988 537
Capacité de désendettement (en année)	6

* hors impact transfert résultat BA Assainissement

L'exécution budgétaire 2023 a conduit à dégager, au 1^{er} janvier 2023, un **excédent de fonctionnement de 1 609 651€ qu'il convient d'affecter intégralement à la couverture des restes à réaliser et du déficit d'investissement.**

Dans le cadre du transfert de la compétence Assainissement à la Communauté de Communes du Clunisois au 1^{er} janvier 2024 et à la clôture de ce budget annexe, les résultats 2023 transitent par le Budget Ville 2024 avant d'être transférés à la Communauté de Communes du Clunisois.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET 2024

Recettes de fonctionnement en €	CA 2023	BP 2024
Produits des services et du domaine (70)	1 525 703,24	1 385 100
Impôts et Taxes (73)	3 168 269,13	3 371 905
Dotations subventions et participations (74)	2 061 969,58	2 046 613
Autres produits de gestion courante (75)	259 863,53	300 040
Produits financiers (76)	18 900,44	0
Produits exceptionnels (77)	162 816,57	0
Atténuations de charges (013)	68 217,79	40 000
Recettes réelles	7 265 740,28	7 143 658
Opérations d'ordre	25 474,89	50 000
Résultat de fonctionnement reporté (002)	956 007,91	647 119
Total des recettes de fonctionnement	8 247 223,08	7 840 777

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BP 2024

Dépenses de fonctionnement en €	CA 2023	BP 2024
Charges à caractère général (011)	1 630 617,10	1 795 268
Charges de personnel et frais assimilés (012)	3 704 811,36	3 948 158
Autres charges de gestion courante (65)	783 378,76	1 278 577
Charges financières (66)	89 389,43	95 000
Charges exceptionnelles(67)	5 457,41	17 000
Dotations aux provisions		6 600
Atténuations de produits (014)	3 578,08	5 100
Opérations d'ordre entre sections	420 339,84	300 000
Virement à la section de fonctionnement		395 074
Total des dépenses de fonctionnement	6 637 571,98	7 840 777

L'INVESTISSEMENT

L'année 2024 sera une année d'investissement avec des dépenses d'équipements prévues à hauteur de 2,1M€ hors restes à réaliser 2023.

Priorités pour la Ville pour l'année 2024:

- Rénovation de l'Ecole Marie Curie
- Fin du programme de rénovation de l'éclairage public, travaux de voirie montée du Plaisir, Chenevrière, Trépassé
- Maîtrise d'œuvre place Pleindoux,
- Maîtrise d'œuvre pour la construction du nouveau Centre Social
- Dévoiement des réseaux de la future gendarmerie
- Aire de Jeux parc Abbatial – Mobilier Urbain
- Démolition du bâtiment de la Scie – démolition de la gravière
- Rénovation du grand bassin de la piscine- Construction d'un bâtiment au bassin de joutes
- Réfection du sol sportif du COSEC, AMO pour l'extension du COSEC
- Travaux sur les vélux de l'écurie n°2 des haras et sur les boxes de l'hippodrome
- Réhabilitation de la Tour Saint Mayeul
- Rénovation de médiathèque- achat de livres -cd-dvd

- Remplacement du véhicule de la police municipale, de la balayeuse, achat d'un microtracteur
- Achat de matériel pour l'entretien des espaces verts, remplacement d'un horodateur, matériel pour le théâtre, matériel informatique, matériel pour les écoles
- Finalisation PLU (étude zone étude, intégration dans le logiciel), panneaux signalétiques
- Participation aux études préalables à la déviation de la RD 465, participation à l'AMO/Programmiste pôle accueil, AMO réseau de chaleur.

Pour l'ensemble de ces projets, des demandes de subventions sont en cours afin de limiter la charge nette supportée par la Ville.

Ces dépenses seront financées principalement par ¹:

- Des subventions : 643 500€
- Des immobilisations en cours : 100 000€
- Du TCTVA et de la taxe d'aménagement : 250 000€
- Un emprunt de 1,7M€

¹ Hors restes à réaliser et couverture du déficit

LES BUDGETS ANNEXES

Budget de l'eau

Le résultat global de fonctionnement de clôture 2023 s'élève à 44 350,37€ grâce à la régularisation du reversement des frais de service par l'exploitant qui n'avait pas été effectué depuis le début du contrat. La situation structurelle de ce budget reste donc fragile, justifiant la hausse des tarifs 2024. Le résultat d'investissement de clôture après prise en compte des restes à réaliser s'élève à – 158 972,91€. La réalisation de l'emprunt inscrit au budget primitif 2023 a été reportée en raison des taux d'intérêt très défavorables sur l'exercice précédent. Il conviendra de procéder à ce nouvel emprunt sur l'exercice 2024.

Budget Camping

Le résultat global de fonctionnement de clôture 2023 s'élève à 72 397,17 €, le résultat d'investissement de clôture s'élève à 54 736,66€. Les bons résultats de ce budget permettent d'envisager la réalisation de travaux sur les années à venir.

Une dotation aux provisions de 49 000€ est prévue sur le budget 2024 en lien avec le contrôle fiscal sur la TVA en cours.

Budget Cluny Séjour

Le déficit global de fonctionnement de clôture 2023 s'élève à 41 496,17€ soit en baisse de 19 865€ par rapport à l'exercice précédent. Cette résorption partielle est le résultat de la stratégie engagée en 2023 avec une fermeture de l'établissement sur les mois à très faible affluence. Le résultat d'investissement de clôture après prise en compte des restes à réaliser s'élève à – 1 336,69€.

Le budget 2024 est construit dans la poursuite de stratégie engagée qui devrait permettre un retour à l'équilibre d'ici 2 ans. En parallèle, l'accent sera mis sur la promotion de l'établissement en vue d'améliorer le taux de fréquentation sur les mois de moyenne affluence.

RECAPITULATIF GLOBAL DES BUDGETS PRIMITIFS 2024

	Fonctionnement	Investissement	total
Budget Ville	7 403 377,00	6 254 490,00	13 657 867,00
Budget Eau	820 670,00	1 253 054,91	2 073 724,91
Budget Camping	275 429,85	98 080,51	373 510,36
Budget Cluny Séjour	160 000,00	1 336,69	161 336,69

INFORMATIONS GENERALE SUR LES PRINCIPAUX RATIOS

La population de Cluny :

2020	2021	2022	2023	2024
5098	5137	5176	5176	5176

Ratio	Informations financière	BP 2024	Moyenne de la strate
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population*	1390	1104
2	Produit des impositions directes / population	419	528
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1380	1246
4	Dépenses d'équipement brut / population	878	353
5	Encours de la dette / population	771	780
6	DGF/population	265	154
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement*	61%	53%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonctionnement*	100%	95%
9	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	64%	28%
10	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	56%	63%

* Indicateur corrigé de l'impact des écritures liées à la clôture du budget annexe assainissement

ENCOURS DE LA DETTE AU 01/01/2024 DES 4 BUDGETS

	Encours de la dette au 01/01
Budget Ville	3 988 537,40
Budget Eau	88 410,75
Budget Camping	126 536,62
Budget Cluny Séjour	-